

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1825

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Pont Esplette - Travaux de reconstruction du pont franchissant les voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1825**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Pont Esplette - Travaux de reconstruction du pont franchissant les voies ferrées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le pont Esplette a été construit lors de la création des voies ferrées au début du XX^{ème} siècle. Il permet le franchissement de 4 voies électrifiées gérées par SNCF Réseau. Cet ouvrage métallique supporte 2 voies de circulation et une passerelle piétonne accolée côté est. Dans la mesure où ce pont est un élément constitutif des voies, dont ils relient les parties séparées de façon à assurer la continuité du passage, la Métropole de Lyon est responsable de l'entretien de ce dernier.

Il est situé dans le bourg de Tassin-la-Demi-Lune, à proximité de la gare et de plusieurs groupes scolaires. Également utilisé par la ligne de Bus n° 5 de SYTRAL Mobilités, il s'agit du seul ouvrage de franchissement important des voies ferrées dans ce secteur, entre le nord et le sud de la commune.

La SNCF a alerté la Métropole sur l'état de l'ouvrage depuis 2018. Des investigations complémentaires, inspections spécifiques et recalcul ont été conduites et ont amené la Métropole à mettre cet ouvrage sous surveillance et à limiter la circulation (une seule voie, limitée à 3,5 t, sous alternat) depuis juillet 2020.

Ces restrictions entraînent des problèmes de circulation importants. La structure métallique étant trop dégradée pour être réparable, le remplacement complet du tablier est à réaliser, en améliorant les usages (chaussée, bandes cyclables, trottoirs).

Le projet prend en compte les exigences techniques de SNCF Réseau. Après de nombreux échanges avec la SNCF et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), gestionnaires des TER, il est convenu que les travaux au-dessus des voies seront réalisés à l'été 2025 avec une coupure totale de la circulation ferroviaire pendant 8 semaines. La durée de l'ensemble des travaux est estimée à 8 mois. Une passerelle provisoire pour les piétons et les vélos est prévue dans le projet, les autres itinéraires potentiels n'étant pas adaptés à la forte fréquentation, surtout en période scolaire.

II - Le projet

Le projet prévoit le remplacement du tablier par un ouvrage adapté aux besoins de circulations tous modes, avec une chaussée de 6,30 m, soit 2 voies de 3,15 m, 2 bandes cyclables de 1,60 m et 2 trottoirs de 2 m, soit une largeur utile totale de 13,50 m.

La structure sera à une seule travée, de type Warren, constituée de 2 poutres latérales en acier autopatinable et de larges encorbellements.

Les voiries adjacentes font parties du projet, avec le réaménagement du carrefour nord et la réfection de la rue Esplette côté sud.

Le projet prévoit également d'intégrer différents réseaux. L'éclairage public sera géré par la Ville de Tassin-la-Demi-Lune.

Les travaux envisagés se décomposent comme suit :

- travaux préparatoires :

- . abattage d'un arbre,
- . mise en place de la passerelle provisoire (modes actifs),
- . déviation de réseaux,
- . réalisation des culées du nouveau tablier ;

- travaux de déconstruction de l'existant :

- . mise sur étaie provisoire du tablier existant,
- . démolition de la chaussée (matériaux amiantés à prendre en compte),
- . découpe de la structure, levage et évacuation ;

- travaux de construction du nouveau tablier :

- . construction en usine puis approvisionnement par transports exceptionnels,
- . assemblage sur site côté sud,
- . ripage du tablier au-dessus des voies,
- . réalisation de la dalle et des encorbellements,
- . réalisation des équipements ;

- travaux de VRD :

- . reconstruction du carrefour nord,
- . reconstruction de la chaussée sud,
- . finitions et plantations,
- . travaux de dépose de la passerelle provisoire en fin de chantier.

Les études de conception sont en cours de finalisation, y compris les documents spécifiques imposés par la SNCF.

Un marché de maîtrise d'œuvre travaux est prévu au 2nd semestre 2023 ainsi qu'un marché de travaux en 2024.

Les dates de travaux impératives sous coupure de voies ferrées sont programmées du 7 juillet au 29 août 2025, en accord avec la Région AuRA.

III - Coût

Le montant prévisionnel global des travaux de reconstruction du pont Esplette est de 5 000 000 € TTC, selon les conditions économiques de juin 2023.

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage technique, contrôle extérieur, coordination sécurité et protection de la santé, acquisitions foncières) : 100 000 € TTC,
- indemnités pour SNCF Réseau (études et travaux ferroviaires) : 500 000 € TTC,
- frais de maîtrise d'œuvre externe (travaux) : 200 000 € TTC,
- travaux de reconstruction du pont : 4 000 000 € TTC,
- travaux de voirie et réseaux divers : 200 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 4 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont Esplette franchissant les voies ferrées à Tassin-la Demi-Lune ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de reconstruction du pont Esplette franchissant les voies ferrées à Tassin-la-Demi-Lune.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 4 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 100 000 € TTC en dépenses en 2024,
- 4 600 000 € TTC en dépenses en 2025,

sur l'opération n° OP12O9651.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 000 000 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle, pour un montant de 200 000 € TTC, à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310103-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
